

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Cellule Formation

Mél : ce.sdjes34.formation@ac-montpellier.fr

3, avenue Charles Flahault
34 094 MONTPELLIER

Procédure pour l'inscription

1. Modalités d'inscription

Chaque professionnel ou bénévole de l'animation s'inscrit via la **fiche d'inscription** jointe en fin de document « plan de formation 2022 ». Cette fiche est envoyée directement à l'association dispensant la formation.

Cette inscription doit :

- être signée par le responsable hiérarchique du stagiaire ;
- être signée par le stagiaire ;
- être envoyée au moins 15 jours avant le premier jour du module ;
- comporter les informations permettant de joindre le stagiaire et la structure dans laquelle il exerce.

A réception de l'inscription, l'association dispensant la formation confirme ou infirme l'inscription selon les critères de sélection cités ci-dessous.

Un **mail ou un courrier de convocation** indiquera :

- les horaires précis de la formation ;
- le lieu ;
- les éventuels documents à préparer et/ou amener ;
- le nom et les coordonnées du responsable du module ;
- rappellera l'obligation de participer à l'ensemble des journées de formation (pour les modules concernées) et de prévenir en cas de désistement.

Une copie de cet envoi devra être faite à : ce.sdjes34.formation@ac-montpellier.fr

2. Critères de constitution des cohortes

Les modules sont ouverts à tous les acteurs éducatifs qu'ils soient bénévoles ou professionnels à partir du moment où ils sont envoyés par leur structure (signature du responsable hiérarchique). Une personne n'étant pas en poste au moment de la formation pourra également participer à la formation, sans, toutefois, être prioritaire.

Cependant, pour assurer une diffusion maximale des contenus voici quelques critères à appliquer pour constituer la cohorte :

- 1 à 2 personnes d'une même structure maximum, par module ;
- mixer les personnes venant de zones rurales et urbaines, et de quartiers prioritaires (maillage territorial) ;
- se référer au public ciblé sur la fiche formation.

Dans le cas où il serait nécessaire de sélectionner les stagiaires (grand nombre d'inscriptions), il est indispensable de respecter ces critères. La cellule formation se tient à votre disposition pour vous accompagner, le cas échéant dans le choix des stagiaires. Par ailleurs, nous vous encourageons à tenir une liste d'attente afin d'évaluer le nombre de demandes effective sur chaque module de formation.

3. A l'issue du module

A l'issue de la formation et **maximum 15 jours après le dernier jour de formation**, l'association ayant dispensé la formation envoie la **fiche d'émargement** à ce.sdjes34.formation@ac-montpellier.fr.

La structure est habilitée à signer les attestations de présence des stagiaires dont le modèle est communiqué par le SDJES.